



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2021

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE

L'An **DEUX MIL VINGT UN**, le **02 JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 26 mai, en séance ordinaire, s'est réuni au Ciné-théâtre, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents : M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE Adjoints
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Sophie PIAIA, Claire BOUCHEX-BELLOMIE
Antonia CHARLES, Laurence GODENIR, et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Marc BERTON,
Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT,
Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Maria ABRUNHOSA a donné procuration à Mme Lucie LITTOZ

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER
Mme Anne-Gabrielle MATHIEU a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET
Mme Marielle JULIEN a donné procuration à Mme Laurence GODENIR
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Monique PETIT
M. Hubert BERTHOLLET
M Nicolas SALLAZ

Secrétaire de séance : Mme M. PETIT

1. DSP camping municipal présentation du rapport annuel de délégation

A l'invitation de M. Le Maire, M. Cuq, Directeur commercial et développement au sein du groupe Campéole assure en séance, la présentation du rapport de délégation de service public du camping municipal de la Nublière. Il fait le point sur les conditions particulières liées à la situation sanitaire et aux nécessaires adaptations que cela a induit. Malgré une année très particulière, la saison a été bonne alors même qu'elle n'a débuté qu'à la mi-juin. On constate une forte désaffection du « public traditionnel » venu de l'Europe du Nord du fait principalement des politiques nationales de confinement et de mise en quarantaine.

Il faut rappeler que le groupe Campéole a fait le choix de ne pas ouvrir certains sites et escomptait en début de saison une baisse du chiffre d'affaires de 20 à 25% toutefois on constate une légère progression à la Nublière avec un public principalement français.

M. Cuq tient à féliciter Christine Daviet, directrice du camping et son équipe pour son engagement et son adaptabilité face à la situation particulière, engagement qui a permis d'atteindre les bons chiffres de cette saison. Il précise que l'espace balnéo, créé en 2019 n'a pas pu ouvrir en 2020 mais sera ouvert en 2021. Il présente aussi le transfert d'actif qui a été acté et réalisé en 2020 et qui conduit aujourd'hui à un nouveau transfert du contrat au groupe Sandaya.

A l'issue de cette présentation étayée par le rapport annuel transmis aux conseillers, M. Le Maire tient à remercier M. Cuq pour sa collaboration sur ces 5 dernières années.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de délégation 2020.

2. DSP du camping municipal : transfert du contrat de délégation de service public au profit du groupe SANDAYA. Présentation du groupe SANDAYA par M. François GEORGES, dirigeant et fondateur du groupe.

Par courrier reçu le 12 avril 2021, le groupe Campéole, actuel délégataire du camping municipal de La Nublière, informait M. Le Maire de son projet de transfert du contrat de délégation de service public du camping municipal au profit du groupe SANDAYA. A l'invitation de M. Le Maire, M. François Georges présent en séance, est venu

présenter le groupe qu'il dirige et le projet de développement pour le camping municipal dans le cadre de ce transfert du contrat.

M. Geroges, dirigeant et cofondateur de Sandaya a accompagné M. Cuq car il tenait à présenter le groupe qui va reprendre la Camping de la Nublière, ainsi que leur stratégie de développement pour le camping municipal.

Il expose que Sandaya est un groupe qui privilégie la vente directe de ses séjours avec une vraie force sur le digital. Il tient à affirmer la forte politique RSE, Développement durable et enjeux sociaux, du groupe et ce dès sa fondation, philosophie qui inspire son développement.

Le groupe SANDAYA possède une quarantaine de campings dont 38 en France et 2 à l'étranger tous de grande taille et classés 4 à 5 étoiles

Stratégie de développement d Sandaya pour la Nublière

C'est un camping de bonne facture avec des investissements lourds réalisés ces dernières années. Il compte des infrastructures de qualité dans un site formidable, entre lac et montagne, fidèle à l'image du groupe SANDAYA, il permet donc d'ajouter une nouvelle destination inédite au catalogue du groupe.

Volonté de poursuivre la politique actuelle, tout en continuant à améliorer le site et notamment l'hébergement :

- Création d'une zone premium qui est une zone sans voiture, avec des hébergements plus luxueux (TV, climatisation, salle de bain) dans un espace paysager très soigné favorisant l'espace entre les habitats. Cet espace sera certainement situé auprès des jeux d'enfants actuels.
- Acquisition de nouveaux mobile-homes de bonne facture
- Retrait de tous les hébergements qui sont situés le long de la plage, un peu vieillissant, à horizon de 2 ans. Cet espace sera dédié aux emplacements nus dans le respect de la bande littorale des 100 mètres.
- Le projet porte sur 2.6 millions € d'investissement en hébergement
- Au niveau de l'infrastructure : renouvellement et amélioration de l'aire de jeux, rénovation du bloc sanitaire qui est le plus près de la plage, et rénovation de la zone technique qui est au centre du camping, actuellement dissimulé par une tente peu flatteuse. Estimation des travaux 400 000€
- Amélioration du paysager et notamment auprès des emplacements nus, par un renforcement de ce qui a déjà été fait : plantation de grandes tiges en remplacement d'arbres vieilliss, projet comptant 300 000€ d'investissement paysager et 300 000€ pour les VRD.

C'est projet global de 3.6 millions d'euros dans les deux années à venir.

L'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires, et de monter en gamme, pour accueillir tous les publics notamment les nouveaux clients qui sont plus exigeants. Il faut aussi rechercher des aménagements qui soient plus harmonieux et avec plus d'intimité. Cela induit de perdre quelques hébergements mais dans un souci de requalification du camping.

M. Le Maire se félicite de la qualité qu'a atteint le site lacustre de Doussard entre le port, la plage, le camping en lien avec le développement de la réserve naturelle. C'est une véritable réussite pour le Bout du lac. M. Le Maire souhaite que la future collaboration avec Sandaya soit aussi fructueuse qu'avec Campéole.

Après le départ de MM Cuq et Georges, le Conseil municipal est invité à émettre son avis sur le transfert du contrat au Groupe Sandaya.

M. Balmont s'interroge sur les intentions du groupe Sandaya, car ce sont des financiers, si le groupe n'arrivait pas à atteindre ses objectifs quel serait l'avenir du camping municipal dans les deux années à venir.

M. Le Maire confie que lui aussi partageait cette inquiétude avant de rencontrer M. Georges avec qui il a pu échanger sur son expérience et ses aspirations. La motivation et les références du groupe l'ont rassuré sur l'assise du groupe et de ses dirigeants. Il admet effectivement que les relations avec le délégataire peuvent changer de nature du fait de la qualité des nouveaux actionnaires.

M. Le Maire invite les conseillers municipaux à voter : **Approbation à l'unanimité 25 voix pour.**

3. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 07 avril 2021.

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité 25 voix pour

4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Par courrier, courrier du 10 mai 2021, M. Le Préfet a transmis ses observations quant aux délibérations budgétaires approuvées lors de la séance du 07 avril 2021.

A cette occasion, il informe le conseil municipal que le principe d'unité budgétaire qui s'impose aux collectivités locales induit que les comptes de gestion et les comptes administratifs soient votés en une seule et même séance permettant de présenter l'exécution du budget primitif et ses budgets annexes.

Lors de la séance du 07 avril 2021, le conseil municipal ne disposait pas de l'ensemble des comptes de gestion produits par le trésorier suite à une discordance dans l'extension de l'imputation comptable d'une immobilisation sur le budget annexe Eau. Toutefois dans un souci d'efficacité et de cohérence dans la présentation des budgets primitifs, il avait été décidé de présenter les comptes de gestion et les comptes administratifs disponibles afin de permettre les reprises de résultats dans l'exercice 2021.

Cette opération n'étant pas réglementaire, M. Le Préfet exige de délibérer à nouveau sur l'ensemble des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'année 2020 dans le respect du principe d'unité budgétaire.

En conséquence, les éléments présentés pour les budgets annexes Concession portuaire, Port plage et Forêts sont à nouveau soumis à votre délibération.

a. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal

Le compte de gestion 2020 du budget principal est présenté par M. Le Maire, il présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 648 866,72	4 043 644,83	5 692 511,55
Titres de recettes émis (b)	1 093 395,22	4 309 222,68	5 402 617,90
Réductions de titres (c)		336 855,70	336 855,70
Recettes nettes (d = b - c)	1 093 395,22	3 972 366,98	5 065 762,20
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 648 866,72	4 043 644,83	5 692 511,55
Mandats émis (f)	831 523,16	3 735 190,70	4 566 713,86
Annulations de mandats (g)		2 549,05	2 549,05
Dépenses nettes (h = f - g)	831 523,16	3 732 641,65	4 564 164,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	261 872,06	239 725,33	501 597,39
(h - d) Déficit			

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un excédent de la section d'investissement de 261 872.06€ et un excédent de la section de fonctionnement de 239 725.33€ soit un excédent total de 501 597.39€.

Approbation à l'unanimité ; 25 voix pour.

b. Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Port Plage

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Port Plage est présenté par M. Le Maire , il présente les résultats suivants

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	535 588,38	171 588,59	707 176,97
Titres de recettes émis (b)	227 209,71	132 099,60	359 309,31
Réductions de titres (c)	1 494,57		1 494,57
Recettes nettes (d = b - c)	225 715,14	132 099,60	357 814,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	535 588,38	171 588,59	707 176,97
Mandats émis (f)	184 534,00	147 302,26	331 836,26
Annulations de mandats (g)		908,64	908,64
Dépenses nettes (h = f - g)	184 534,00	146 393,62	330 927,62
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	41 181,14		26 887,12
(h - d) Déficit		14 294,02	

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un excédent de la section d'investissement de 41 181.14€ et un déficit de la section d'exploitation de 14 294.02€ soit un excédent total de 26 887.12€

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

c. Approbation du compte de gestion 2020 Concession portuaire

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Concession portuaire est présenté par M. Le Maire, il présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	440 320,19	49 945,52	490 265,71
Titres de recettes émis (b)	395 669,04	49 945,52	445 614,56
Réductions de titres (c)	69 151,60		69 151,60
Recettes nettes (d = b - c)	326 517,44	49 945,52	376 462,96
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	440 320,19	49 945,52	490 265,71
Mandats émis (f)	82 672,85	49 271,57	131 944,42
Annulations de mandats (g)		38,23	38,23
Dépenses nettes (h = f - g)	82 672,85	49 233,34	131 906,19
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	243 844,59	712,18	244 556,77
(h - d) Déficit			

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un excédent de la section d'investissement de 243 844.59€ et un excédent de la section d'exploitation de 712.19€ soit un excédent total de 244 556.77€

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

d. Approbation du compte de gestion 2020 Forêts

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Forêts est présenté par M. Le Maire, il présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	59 111,47	50 642,23	109 753,70
Titres de recettes émis (b)	10 554,98	3 669,06	14 224,04
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	10 554,98	3 669,06	14 224,04
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	43 395,20	50 642,23	94 037,43
Mandats émis (f)	27 065,22	7 822,76	34 887,98
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	27 065,22	7 822,76	34 887,98
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	16 510,24	4 153,70	20 663,94

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un déficit de la section d'investissement de 16 510.24€ et un déficit de la section d'exploitation de 4 153.70€ soit un déficit total de 20 663.94€

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

e. Approbation du compte de gestion 2020 Eau

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Eau est présenté en annexe A8, il présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	170 443,73	152 067,46	322 511,19
Titres de recettes émis (b)	67 660,78	96 512,96	164 173,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	67 660,78	96 512,96	164 173,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	149 936,80	131 570,12	281 506,92
Mandats émis (f)	26 084,64	77 524,78	103 609,42
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	26 084,64	77 524,78	103 609,42
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	41 576,14	18 988,18	60 564,32
(h - d) Déficit			

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un excédent de la section d'investissement de 41 576.14€ et un excédent de la section d'exploitation de 18 988.18€ soit un excédent total de 60 564.32€

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

f. Approbation du compte de gestion 2020 Vol libre

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Eau est présenté en annexe A9, il présente les résultats suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	90 425,75	40 611,58	131 037,33
Titres de recettes émis (b)	42 549,92	27 000,00	69 549,92
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 549,92	27 000,00	69 549,92
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	90 425,75	40 611,58	131 037,33
Mandats émis (f)	51 016,42	8 052,15	59 068,57
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	51 016,42	8 052,15	59 068,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		18 947,85	10 481,35
(h - d) Déficit	8 466,50		

Toutes les opérations de dépenses et de recettes sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune avec un déficit de la section d'investissement de 8 466.50€ et un excédent de la section d'exploitation de 18 947.85€ soit un excédent total de 10 481.35€.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

5. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Comme pour les comptes de gestion et dans un souci d'unité budgétaire, l'ensemble des comptes administratifs 2020 seront soumis au vote à l'occasion de cette séance.

La présentation des comptes administratifs sera opérée par Mme Lucie LITTOZ, le vote du compte administratif devant se dérouler en l'absence du Maire.

a. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal

Le compte administratif 2020 du budget principal, présenté par Mme Lucie LITTOZ, première adjointe, est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 787 686,08	G	3 972 366,98
	Section d'investissement	B	831 523,16	H	1 148 439,65
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	105 913,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	253 515,65 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	4 872 724,89	= G+H+I+J	5 226 720,01

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

b. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Port Plage

Le compte administratif 2020 du budget annexe Port-Plage, présenté par Mme Lucie LITTOZ, Première adjointe est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 146 393,62	G 132 099,60	G-A -14 294,02
	Section d'investissement	B 184 534,00	H 225 715,14	H-B 41 181,14
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 25 254,72 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 347 070,19 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 703 252,53	Q= G+H+I+J 357 814,74	=O.P -345 437,79

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

c. Approbation du compte administratif 2020 Concession Portuaire

Le compte administratif 2020 du budget annexe Concession portuaire, présenté par Mme Lucie LITTOZ, Première adjointe est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 49 233,34	G 49 945,52	G-A 712,18
	Section d'investissement	B 82 672,85	H 326 517,44	H-B 243 844,59
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 357 456,86 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 489 363,05	Q= G+H+I+J 376 462,96	=O.P -112 900,09

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

d. Approbation du compte administratif 2020 Forêts.

Le compte administratif 2020 du budget annexe Forêts, présenté par Mme Lucie LITTOZ, première adjointe est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 822,76	G	3 669,06
	Section d'investissement	B	27 065,22	H	10 554,98
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	40 642,23 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	5 679,98 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	40 567,96	= G+H+I+J	54 866,27

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

e. Approbation du compte administratif 2020 Eau

Le compte administratif 2020 du budget annexe Eau, présenté par Mme Lucie LITTOZ, première adjointe est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	77 524,78	G	96 512,96	G-A 18 988,18
	Section d'investissement	B	26 084,64	H	67 660,78	H-B 41 576,14
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	55 554,50 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	51 171,21 (si excédent)	
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	103 609,42	Q= G+H+I+J	270 899,45	=Q-P 167 290,03

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire : Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

f. Approbation du compte administratif 2020 Vol libre

Le compte administratif 2020 du budget annexe Vol libre, présenté par Mme Lucie LITTOZ, première adjointe est conforme au compte de gestion 2020 produit par le trésorier municipal. Il s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 8 052,15	G 27 000,00	G-A	18 947,85
	Section d'investissement	B 51 016,42	H 42 549,92	H-B	-8 466,50
		+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 13 611,58 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 16 894,17 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		
		=	=		
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 75 962,74	Q= G+H+I+J 83 161,50	=Q-P	7 198,76

Le vote du compte administratif se déroule hors la présence du Maire : **Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.**

6. AFFECTATION DE RESULTAT

a. Affectation du résultat 2020 du budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		105 913,38 €	253 515,65 €		253 515,65 €	105 913,38 €
Opérations de l'exercice	3 787 686,08 €	3 972 366,98 €	831 523,16 €	1 148 439,65 €	4 619 209,24 €	5 120 806,63 €
Totaux	3 787 686,08 €	4 078 280,36 €	1 085 038,81 €	1 148 439,65 €	4 872 724,89 €	5 226 720,01 €
Résultat de clôture	- €	290 594,28 €	- €	63 400,84 €	- €	353 995,12 €

Vu les excédents constatés en en fonctionnement et en investissement, il est proposé de reprendre l'excédent de fonctionnement de 290 594.28€ au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et la somme de 63 400.84€ en excédent d'investissement reporté au compte 001.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

b. Affectation du résultat 2020 du budget annexe Port Plage au budget principal 2021 suite à fusion.

Par délibération n°2020-102 du 18 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé de clôturer les budgets annexes Port Plage et Vol libre et de transférer les résultats et l'actifs de ces budgets au budget principal de la Commune.

Il convient donc d'approuver les résultats de ces deux budgets annexes afin de les intégrer au budget principal 2021.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	25 254,72 €		347 070,19 €	
Opérations de l'exercice	146 393,62 €	132 099,60 €	184 534,00 €	225 715,14 €
Totaux	171 648,34 €	132 099,60 €	531 604,19 €	225 715,14 €
Résultat de clôture	39 548,74 €	- €	305 889,05 €	- €

Vu les déficits constatés pour l'exercice 2020, il est proposé de reprendre les écritures suivantes au budget principal 2021 :

39 548.74€ en dépense de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté

305 899.05€ en dépense d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

c. Affectation du résultat du budget annexe Concession portuaire

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		- €	357 456,86 €	
Opérations de l'exercice	49 233,34 €	49 945,52 €	82 672,85 €	326 517,44 €
Totaux	49 233,34 €	49 945,52 €	440 129,71 €	326 517,44 €
Résultat de clôture	- €	712,18 €	113 612,27 €	- €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 113 612.27€, il est proposé :

D'affecter l'excédent de fonctionnement de 712.18€ en recette à la section d'investissement au compte 1068, et

De reprendre le déficit de la section d'investissement de 113 612.27€ en dépense d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

L'affectation prévisionnelle des résultats lors du vote du budget annexe concession portuaire 2021 étant exacte, il convient de confirmer l'équilibre du budget annexe concession portuaire comme suit :

Section de fonctionnement 50 993.33€

Section d'investissement 145 552.56€ avec le recours à un emprunt de 104 707.66€ permettant de couvrir le financement de l'équipement portuaire.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

d. Affectation du résultat du budget annexe Forêts

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		40 642,23 €	5 679,98 €	
Opérations de l'exercice	7 822,76 €	3 669,06 €	27 065,22 €	10 554,98 €
Totaux	7 822,76 €	44 311,29 €	32 745,20 €	10 554,98 €
Résultat de clôture	- €	36 488,53 €	22 190,22 €	- €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 22 190.22€, il est proposé :

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 22 190.22€ en recette à la section d'investissement au compte 1068, et

De reprendre l'excédent restant, en recette de la section de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 14 298.31€ et le déficit de la section d'investissement de 22 190.22€ en dépense d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

L'affectation prévisionnelle des résultats lors du vote du budget annexe forêts 2021 étant exacte, il convient de confirmer l'équilibre du budget annexe forêts 2021 comme suit :

- Section de fonctionnement en équilibre 49 798.31 €
- Section d'investissement en suréquilibre avec 50 002.26€ en dépenses et 51 394.61€ en recettes.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

e. Affectation du résultat du budget annexe Eau 2020

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		55 554,50 €		51 171,21 €	- €	106 725,71 €
Opérations de l'exercice	77 254,78 €	96 512,96 €	26 084,64 €	67 600,78 €	103 339,42 €	164 113,74 €
Totaux	77 254,78 €	152 067,46 €	26 084,64 €	118 771,99 €	103 339,42 €	270 839,45 €
Résultat de clôture	- €	74 812,68 €	- €	92 687,35 €	- €	167 500,03 €

Vu les excédents constatés en en fonctionnement et en investissement, il est proposé de reprendre l'excédent de fonctionnement de 74 812.68€ au compte 002, résultat de fonctionnement reporté et la somme de 92 687.35€ en excédent d'investissement reporté au compte 001.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

f. Affectation du résultat du budget annexe Vol libre au budget principal suite à fusion.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 611,58 €	16 894,17 €		16 894,17 €	13 611,58 €
Opérations de l'exercice	8 052,15 €	27 000,00 €	51 016,42 €	42 549,92 €	59 068,57 €	69 549,92 €
Totaux	8 052,15 €	40 611,58 €	67 910,59 €	42 549,92 €	75 962,74 €	83 161,50 €
Résultat de clôture	- €	32 559,43 €	25 360,67 €	- €	- €	7 198,76 €

Le budget annexe vol libre ayant été clôturé au 31/12/2020 et fusionné au 01/01/2021 avec le budget primitif, il convient de procéder à l'affectation des résultats suivant au budget principal 2021.

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 25 360.67, il est proposé :

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 25 360.7€ en recette à la section d'investissement au compte 1068, et

De reprendre l'excédent restant, en recette de la section de fonctionnement au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 7 198.76€ et le déficit de la section

d'investissement de 25 360.67€ en dépense d'investissement au compte 001, résultat d'investissement reporté.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

7. APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021

Dans sa lettre d'observation, M. Le Préfet nous indique que les comptes administratifs n'ayant pas été approuvés tous lors de la même séance, il convient de régulariser l'affectation des résultats constatée précédemment au travers d'un budget supplémentaire, finalisant ainsi la procédure de reprise anticipée des résultats pour certains et le constat d'affectation pour les autres.

g. Budget principal 2021 : budget supplémentaire

Pour faire suite à la transmission des comptes de gestion 2020, il s'avère que la prévision d'affectation de résultat anticipée pour le budget primitif a été sous-estimée de 0.91€ en recette d'investissement au compte 001. Il est proposé d'équilibrer la section d'investissement en affectant une dépense supplémentaire de 0.91€ en dépenses imprévues de la section d'investissement

Il convient donc d'ajuster le budget primitif 2021 en conséquence au travers d'un budget supplémentaire présenté en équilibre de ses sections comme suit :

- Section de fonctionnement 4 469 163.04€
- Section d'investissement 1 643 683.21€, équilibrée avec l'ajustement de l'excédent d'investissement reporté.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

h. Budget annexe Eau 2021 : budget supplémentaire

Pour faire suite aux demandes du trésorier de régulariser certaines immobilisations portées au budget annexe Eau 2020, le résultat prévisionnel approuvé dans le budget primitif Eau 2021 ne correspond pas à l'affectation définitive du résultat. Il convient donc d'ajuster les affectations au travers d'un budget supplémentaire comme suit

Section d'exploitation

- Recettes : Compte 002, excédent de fonctionnement reporté +269.80
- Dépenses : Compte 023, virement à la section d'investissement -269.80

Section d'investissement

- Recettes : Compte 021, virement de la section d'exploitation +269.80
- Recettes : Compte 001, excédent d'investissement reporté - 60.00
- Dépenses : Compte 21758, immobilisation corporelle autres -209.80

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

8. Budget principal 2021 : attribution des subventions aux associations.

A l'occasion de l'approbation du vote du budget principal, le Conseil Municipal a fixé le montant de l'enveloppe dédiée au soutien financier aux associations

Il est proposé d'attribuer les montants maximums suivant aux associations ayant transmis leur demande de subvention au titre de l'année 2021, certaines étant encore dans l'attente de pouvoir organiser leurs événements dans le contexte sanitaire actuel, transmettront leur demande ultérieurement :

Budget Principal	Subventions versées en 2020	Proposition 2021
Association du personnel communal	23 003.34 €	22 748.08€
Coopérative de l'école maternelle	5 760 €	5 760 €
Coopérative de l'école primaire	12 330 €	12 330 €
Association des lieutenants de l'ouvèterie	200 €	200 €
USEP	997€	997€
La soierie	13 714.20€	13 714.20€
La Clique Festival des fanfares		Evènement annulé
Ski Club, Lac en Fête	Non réalisé	En attente de l'évolution sanitaire
Total	56 004.54€	55 749.28€

Pour information, l'école des Arts vivants, n'a pas encore transmis sa demande de subvention au titre de l'année 2021, sa demande sera donc examinée à réception de son dossier lors d'une prochaine séance sur la base de l'engagement pris dans la délibération n°2020-119.

Il est rappelé que le montant de la subvention octroyée par la collectivité ne peut excéder 80% du budget total de l'opération ou de l'activité soutenue financièrement.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

9. Garantie d'emprunt au bénéfice de Haute-Savoie Habitat – Opération les Guinettes.

Par délibération n°2020-113 du 23 décembre 2020, la Commune s'est engagée à garantir à hauteur de 50% les emprunts souscrit par Haute-Savoie Habitat dans le cadre de l'opération Guinette.

En effet, Haute-Savoie Habitat n'avait pas pu mobiliser deux prêts Booster et PHB2, faute d'avoir obtenu sur ces contrats la garantie complémentaire à hauteur de 50% du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. En conséquence, leur plan de financement était mis à mal.

La délibération prise en son temps ne mentionnait pas les numéros de contrats de prêt, la caisse des dépôts et consignation n'ayant pu les éditer avant la séance du conseil municipal du 23/12/2020.

A leur demande et dans un souci de régularisation de l'engagement de la Commune il vous est demandé de délibérer à nouveau sur l'engagement de la Commune pour une garantie à hauteur de 50% des deux prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations par Haute-Savoie Habitat :

- Prêt BOSSTER de 84 000€ n° 122087
- Prêt PHB2 de 30 000€ n° 122 085.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

10. Services périscolaires : modification du règlement intérieur des services : garderie, cantine et centre de loisirs.

Le règlement intérieur des services périscolaires présente les relations qui existent entre les familles usagers des services municipaux de la garderie, de la cantine et du centre de loisirs. Il vient préciser les règles d'accès aux services, aussi bien en termes d'inscription, de comportement que de paiement ou de réservation.

Il convient d'adapter le règlement actuel pour qu'il soit au plus proche de la réalité d'organisation de nos accueils des enfants.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

11. Election du Planay : organisation de l'élection de la section syndicale de la montagne du Planay

Par délibération n°2020-094 du 14 octobre 2021, le Conseil Municipal a sollicité M. Le Préfet aux vues de l'organisation des élections de la section syndicale de la montagne du Planay. Le préfet avait alors fixé le scrutin à la fin de l'année 2020. Malheureusement l'évolution du contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser les élections. Aussi, il nous faut à la demande des services de l'Etat solliciter à nouveau par délibération du Conseil Municipal la tenue de l'élection de la section syndicale de la Montagne du Planay.

Celle-ci devrait pouvoir être organisée au début du mois de septembre 2021 si le contexte sanitaire le permet.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

12. Convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'entretien du site de Glière.

Le Conseil Départemental de la Haute Savoie lors de sa commission permanente du 29 mars 2021 a autorisé la signature d'une convention pour l'entretien et la surveillance du site de Glière entre le Département et la Commune de Doussard.

Cette convention identifie les responsabilités incombant à la Commune en matière d'entretien et de surveillance du site d'une surface de 2 700m² propriété du Département. Il appartient à la Commune d'intervenir pour l'entretien régulier du site et la prévention des risques, les travaux de plus grande importance devront faire l'objet d'une coordination avec le Département.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

13. Convention avec ENEDIS pour l'instauration d'une servitude dans la Zone des Vernays.

Une convention de servitude doit intervenir entre la Commune de Doussard et la société ENEDIS sur une parcelle cadastrée n° B3165 située dans la Zone des Vernays. Cette servitude porte sur le passage de canalisation électriques souterraines suite à un renforcement électrique permettant d'alimenter les locaux professionnels de la zone économique.

Le projet de convention est présenté en annexe A21. Il convient de l'approuver et d'autoriser M. Le Maire à donner procuration au notaire en charge de l'acte de signer les documents afférents à la mise en place de la servitude.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

14. Convention avec la Commune de Chevaline pour la prise en charge d'un éclairage public.

Au lieu-dit Les Moulins sur la Commune de Doussard, un candélabre d'éclairage public, dessert à la fois les riverains de Doussard mais aussi certains de la Commune de Chevaline. Dans un souci de bonne gestion des équipements publics, il a été convenu avec la Commune de Chevaline de mettre en place une convention de répartition des frais d'installation et d'entretien du dit candélabre à hauteur des besoins de chacune des Communes.

Approbation à l'unanimité : 25 voix pour.

15. Questions diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal de plusieurs points :

- Suite à l'incendie qu'a subi l'hébergeur du site internet de la Commune, celui-ci n'est plus diffusé sur internet. Aussi, la commission communication a la mission de trouver rapidement un nouveau prestataire pour renouveler le site communal en l'adaptant aux besoins actuels de la collectivité. Heureusement, le facebook qui s'est bien développé permet de pallier la diffusion d'actualités mais il est nécessaire de réactiver un site rapidement pour répondre aux demandes d'informations institutionnelles.
- Sinistre de la salle polyvalente, l'assureur a enfin répondu à la suite du troisième courrier de relance en recommandé. Il nous informe déplorer aussi le retard pris dans ce dossier et assure de son engagement à relancer l'expert judiciaire, pour envisager une visite sur site dans les meilleurs délais.
- Au mois de juillet, trois délibérations seront inscrites à l'ordre du jour :
 - Demande d'Halpades de pouvoir vendre des logements sociaux situés sur notre territoire. Cette proposition ne nous est pas favorable du fait du carencement SRU. Aussi nous allons transmettre un avis négatif, qui devra être entériné par une délibération.
 - Espérance 3, demande officielle de pouvoir amarrer le bateau au port de Doussard pour organiser des visites pédagogiques en lien avec la réserve. Cet accord devra être discuté avec la DDT notamment pour l'intégration de ce nouvel emplacement dans le contrat de DSP existant.
 - Travaux de Sollier dans le cadre de la prévention des crues en lien avec la mission GEMAPI de la CCSLA.
- Les évènements à venir sur le territoire de la Commune :
 - Championnat de France de Deltaplane du 12 au 18 juin 2021
 - Festival des cabanes, Inauguration le 03 juillet 2021 11h00 derrière l'Eglise de Seythenex
 - Vide grenier de l'AMPT le 04/07/2021.
- Organisation des élections départementales et régionales : appel aux volontaires pour le dépouillement.
- Rencontre avec le comité des fêtes, lundi 31 mai : le comité des fêtes a des difficultés à re-dynamiser ses volontaires et à lancer de nouveaux projets tout en poursuivant les évènements qui existaient avant la crise sanitaire. Pour cela il y a aussi un appel aux volontaires pour les y aider.
- Des réunions électorales dans le cadre des départementales sont prévues sur Doussard.

Margaret Gourdin informe qu'une première commission intercommunale « Gens du voyage » a eu lieu à la CCSLA, l'aire de grand passage est située à Val de Chaise, l'accueil se fait sur rendez-vous.

M. Bernard Chatelain-Cadet, indique que suite aux travaux à la Bornette, l'absence de barrière est très dangereuse. Il y a un risque de chute dans la rivière. Il a balisé pour prévenir les usagers. Les services techniques se rendront sur place pour évaluer la situation.

Les points à l'ordre du jour ayant été traité et les échanges terminés, M. Le Maire clôture la séance à 21h36.

Fait à Doussard, le 03 juin 2021

Pour le Maire et par Délégation
Lucie LITTOZ, Première Adjointe

